



Déclaration de l'UNSA-Éducation CDEN Carte scolaire 1^{er} degré Mardi 7 février 2022

Monsieur le Secrétaire Général du Préfet
Madame la Directrice Académique de Côte d'Or
Mesdames messieurs les membres du CDEN,

- **Crise sanitaire**

Il est plus qu'urgent de donner à l'École Publique les moyens des ambitions affichées sinon notre système éducatif ne résistera pas aux crises et à leurs conséquences, ni à la compétition avec les autres secteurs publics et privés en matière d'attractivité de nos métiers.

La crise sanitaire est actuellement la plus prégnante et le SE-Unsa et de nombreux autres syndicats de l'UNSA-Éducation ont participé à une journée d'action du 13 janvier historique. C'est parce que la situation est devenue critique que les enseignants ont massivement répondu à l'appel lancé par les organisations syndicales. Partout, les enseignants, les directrices et directeurs d'école se sont retrouvés face à une crise impossible à gérer. L'adage selon lequel « A l'impossible, nul n'est tenu » a volé en éclat. Avec une charge mentale inhérente à la gestion de la situation sanitaire insupportable et une pression devenue telle que des conséquences inévitables sont à craindre sous la forme de troubles psycho-sociaux, la limite a été atteinte.

Après cette mobilisation record des personnels des métiers de l'éducation en général et des enseignants en particulier, des annonces ont été faites par le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale.

L'UNSA Éducation se félicite de la prise en compte de certaines revendications qu'elle porte depuis le début de la crise sanitaire pour garantir les conditions de travail des personnels dans le cadre le plus sécurisé possible pour nos élèves.

Mais afin que ces décisions ne restent pas que de vaines paroles, il a fallu être vigilant sur la déclinaison concrète et l'adaptation au contexte local de ces mesures : arrivée de masques chirurgicaux, FFP2 et d'autotests ; recrutements de personnels sur listes complémentaires, de contractuels, d'AED et de vacataires administratifs pour les circonscriptions en appui des IEN et des directeurs d'école ; prolongement des contrats des médiateurs Lutte anti-Covid ; impulsion sur le territoire pour équiper les salles de capteurs de CO2 et mise en œuvre du protocole, report des évaluations mi-cp.

A ce sujet, dans les écoles, les capteurs de CO2 sont encore trop rares pour ce second trimestre. Les masques chirurgicaux promis semblent être en quantité insuffisantes dans certaines circonscriptions du premier degré du département. Les masques FFP2 qui nous sont parvenus sont dans la plupart des cas des masques industriels complètement inadaptés car destinés aux travailleurs de la sidérurgie ou du textile et comportant des agrafes qui marquent le visage. Comment peut-on faire de telles erreurs si ce n'est par souci d'économie ou tout simplement par incompetence ?

Au sujet des recrutements de personnels contractuels, d'AED et de vacataires administratifs, les mesures même insuffisantes se mettent en place sur le terrain. En ce qui concerne les listes complémentaires, même si cela ne suffira pas à pallier le besoin important de professeurs des écoles, c'est une bonne nouvelle pour les lauréats concernés et l'aide qu'ils pourront apporter.

Visiblement, les règles sont claires et les lauréats recrutés doivent être en position de stage dès cette année scolaire. Il ne doit donc pas y avoir de recrutement par contrat comme cela a pu être communiqué de façon malheureuse par deux ou trois rectorats dont le nôtre. En revanche, contrairement aux lauréats recrutés sur les listes complémentaires avant le 1^{er} octobre, l'année de stage sera réalisée l'année scolaire prochaine.

- **L'Ecole Publique :**

A ceci s'ajoutent d'autres problématiques qui nuisent à la capacité de notre Ecole à être à la hauteur des besoins de notre société. L'UNSA-Education dénonce l'absence de volonté politique d'investissement fort dans l'Ecole.

Nous connaissons tous l'argumentation du ministre sur la progression nominale du budget de l'Éducation. Pourtant en euros constants, si l'on observe la dépense intérieure d'éducation, c'est le constat d'un recul de l'investissement qui est fait. La preuve en est la diminution du budget de l'Éducation nationale de plus d'un point du PIB par rapport à 1995.

Cette situation aura des conséquences durables. L'épuisement professionnel nourrit un mal-être désormais bien ancré et partagé par tous les personnels qu'ils soient enseignantes et enseignants, CPE, PsyEN, directrices et directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, AED, AESH, assistantes et assistants de services sociaux, infirmiers et infirmières, médecins d'éducation nationale, personnels administratifs, de direction et d'inspection, personnels techniques de l'éducation nationale, ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, stagiaires ou formateurs.

A tous les niveaux la multiplication des tâches demandées sans les moyens, ni le temps et la visibilité pour leur donner du sens met chacune et chacun dans l'impossibilité d'éprouver la satisfaction d'une mission bien accomplie. La conscience professionnelle est mise à l'épreuve par l'écart entre ce qui est affiché, avec une succession de réformes, de créations de dispositifs ou de référents et ce qu'il est possible de faire réellement. Cela est insupportable aux personnels et cet écart chronique est source de souffrance avec une dernière menace à l'œuvre : le projet d'autorité fonctionnelle des collectivités sur les agents gestionnaires des EPLE.

Tout cela produit des effets néfastes sur la santé physique et psychologique des personnels et par répercussion, sur la santé de notre système éducatif.

La crise de l'attractivité, c'est à dire des recrutements mais aussi de l'envie de rester, est en train de devenir un problème majeur. Les conditions de vie au travail sont sérieusement dégradées, le sens de nos métiers – notre moteur – s'en trouve percuté. Les progressions des rémunérations en 2021 et 2022 pour certains personnels sont déjà, ou bien seront rapidement, absorbées par l'inflation et laisseront les autres dans une dégradation sensible de leur pouvoir d'achat.

La dégradation du pouvoir d'achat s'accélère dans un contexte inflationniste qui s'installe. La dernière augmentation du SMIC tasse un peu plus le pied de grille de rémunération des AESH et des catégories C alors que le gouvernement s'entête à ne pas vouloir aborder la question du pouvoir d'achat et du dégel du point d'indice comme s'il était encore possible de reculer.

Il a régulièrement été dit que l'Education nationale avait longtemps privilégié le choix du nombre de postes à celui des rémunérations, comme s'il fallait choisir entre être justement payé pour faire son métier et avoir les moyens de bien le faire.

- **Carte scolaire 1D**

En ce qui concerne maintenant la carte scolaire, la dotation dans le 1er degré n'est toujours pas à la hauteur et les moyens supplémentaires, liés à la réforme de la formation initiale, même dans un contexte de baisse d'effectifs, ne sont pas suffisants. Cela ne permet pas l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements et limitation d'effectifs. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017, empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, nous rappelons qu'à la rentrée 2022, le régime des décharges doit être à nouveau amélioré. Tous les moyens nécessaires doivent donc être consacrés aux augmentations des régimes de décharges actuels (pour les écoles de 6 et 7 classes et pour les écoles de 12 et 13 classes). C'est le sens des engagements pris par le ministère et l'UNSA-Éducation sera vigilante à ce que ce soit bien le cas.

Depuis plusieurs années nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED en supprimant des postes alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires, qui plus est dans cette période, où la rupture scolaire a précisément touché avant tout les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages. Il est également indispensable de renforcer le nombre des enseignants référents et de dégager les moyens humains nécessaires à la coordination des PIAL.

Encore sur cette carte scolaire, le grand sujet d'insatisfaction est le trop grand nombre d'écoles pour lesquelles les élèves de grande section ont glissé et sont donc comptabilisées en élémentaire. Avec cette pratique, on peut clairement estimer que ces doubles niveaux bien peu ordinaires constituent des variables d'ajustement qui permettent indirectement de respecter la limite imposée des 24 élèves par classe et de faire rentrer des carrés dans des ronds. Nous sommes opposés à la généralisation de ces classes qui ne satisferont ni les parents, ni les enseignants et dans lesquelles les enfants de grande section ne pourront ni profiter d'un enseignement adapté à leur âge et leur cycle, ni bénéficier la plupart du temps de locaux et de matériel adapté.

En ce qui concerne le document « autres mesures », une fois de plus, un élément déterminant brille par son absence : les titulaires remplaçants. Ceux-ci continuent toujours de manquer cruellement aux écoles et dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons maintenant depuis presque 2 ans, une montée en charge de ces personnels aurait été tout à fait légitime et nécessaire mais malheureusement, ce n'est toujours pas le cas et quand on parle des remplaçants, il faut évidemment aborder le thème du pôle remplacement qui est sans nul doute le grand flop de ce début d'année 2022.

La question que nous nous posons depuis la mise en place de ce pôle était : Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Pourquoi transformer ce qui était possible en mission quasi impossible ? Pourquoi tout changer au beau milieu d'une cinquième vague qui ne vous a pourtant pas pris par surprise ?

Madame la directrice, vous savez maintenant car nous avons passé beaucoup de temps à vous le répéter que les enseignants, les directeurs et les titulaires remplaçants qui tentaient de joindre leur pôle ont beaucoup entendu le son des sonneries dans le vide sans même qu'un répondeur ou une réponse écrite

ne leur soit proposé pendant parfois plusieurs jours ? De partout sont remontés les mêmes témoignages concordants. Ce qui était prévisible s'est vérifié. Tous les matins, c'était l'embouteillage, les appels sont restés sans réponses et c'était la cacophonie avec des conditions de remplacement en nette baisse.

Nous vous avons demandé, Madame la directrice académique de prendre toutes les mesures qui s'imposaient afin de rendre possible une organisation des suppléances acceptable et efficiente.

Pour l'instant, nous notons qu'en deux semaines, soit le délai séparant le CTSD du 26 janvier du CHSCT 21 du 1er février, vous avez renforcé ce pôle à l'aide d'un, puis de deux personnels administratifs avec un fonctionnement en grande évolution quant aux modalités techniques de demande concernant les enseignants à remplacer mais aussi des directrices et directeurs concernés. Ces évolutions sont bien la preuve que vous n'aviez visiblement pas anticipé les dysfonctionnements inévitables mais pourtant prévisibles et qu'il faut se retrouver dans l'impasse pour que vous acceptiez de regarder la vérité en face. A ce propos, le 3 février en fin de journée, tous les enseignants ont reçu de nouvelles modalités pour les remplacements imprévisibles. La communication écrite se fera désormais via un formulaire en ligne qui remplace les adresses mail des pôles qui, de fait, ne seront plus opérationnelles. Ce nouveau changement montre à quel point un gt aurait été nécessaire en amont comme nous vous l'avions demandé à plusieurs reprises. L'Unsa-Education restera évidemment vigilante pour la suite et jugera sur pièce l'efficacité des évolutions apportées.

Je vous remercie,

Yvain Melet, Claire Jullien, Maxime Lacroix